

# REPUBLIQUE FRANCAISE

# MAIRIE DE SOMBACOUR

## Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour Du 6 Janvier 2023

### Membres présents :

Mesdames Michèle GUYON, Myriam VIVOT, Agnès MINAZZI.  
Messieurs KALLAL Ahmed, PRENCIPE Michel, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice,  
HENRIET Noël, BAUD Jacques, JARJAVAL Valérian, AMEIL Michaël, ROGNON Vincent.

**Procuration :** Fabienne GUY qui donne procuration à Myriam VIVOT.

**Absents :** Mickaël LAPIERRE,  
Christophe NICOD.

**Secrétaire de séance :** Madame GUYON Michèle.

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.

La séance se déroule à la mairie.

Début de séance à 20h05.

Ajout à l'ordre du jour : la convention CTG avec la CAF.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 DECEMBRE 2022**

Le compte-rendu du 9 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2 – BILAN DE L'ANNEE 2022 ET PROJETS 2023**

- ✓ L'aire de jeux vers la Gare a été refaite par le Syndicat des Sports.  
Le gravier n'était plus la norme, il a été remplacé par des copeaux.

Les jeux ont également été remplacés. Le projet représentait 20 206 € HT de travaux et a été réalisé par la société FCE. Le Syndicat a pu obtenir 18 624€ de subventions.

- ✓ Le logement de la mairie est presque terminé : la salle de bains est terminée et la cuisine sera posée pour la fin du mois de janvier. Une annonce sera mise sur Panneau Pocket et sur le panneau lumineux. Loyer de 920 € hors charges avec 2 garages.
- ✓ Compteurs Zenner : il reste 3 compteurs à poser (logements secondaires). 2 administrés ont refusé la pose d'un nouveau compteur. Une étude ou des devis seront établis pour une possible installation en limite de propriété de ces compteurs.
- ✓ La Maison de Santé intercommunale a ouvert à Goux-les-Usiers.
- ✓ Le SACTOM a inauguré la nouvelle station d'épuration à Bians-les-Usiers.
- ✓ La caserne des pompiers va bientôt être inaugurée à Sombacour.

### Les projets 2023

- ✓ Mont Calvaire : en attente du contrat de l'Architecte et de l'étude du site. Ensuite, le permis de construire sera déposé à Bians.
- ✓ Travaux de voirie : le Département souhaiterait refaire le tapis de voirie entre la rue de la Poste et la rue du Perron. La commune pourrait refaire les bordures et trottoirs soit jusqu'à la rue de Miville, soit jusqu'à la rue des Clarines. Cette portion pourrait bénéficier d'équipements de sécurité.  
Pour le chemin du Sapey, de l'entretien sera fait plutôt que de l'enrobé.

Arrivée de Michel Prencipe à 20h40.

- ✓ Faille du Creux des Planches : enrochement érodé par l'eau du Bief. Le grillage de sécurité s'est en partie effondré. Il faudrait épurer au fond. Cela représente environ 20 000 € de travaux. C'est une propriété du SACTOM, mais la commune a l'autorisation de faire des travaux à sa charge.
  
- ✓ Colombarium : l'installation était prévue fin décembre mais elle a été décalée. Il est prévu de poser 9 cases de 4 urnes. Coût total de 14377 € TTC. La vente se fera prix coûtant.
  
- ✓ Projet d'installation d'une arrivée d'eau pour l'approvisionnement en eau des personnes possédant des animaux en pâture (non trayant). Une étude est menée en concertation avec l'ARS et la chambre d'agriculture pour un captage sur une des sources de la commune (non utilisée pour l'eau potable). La réserve incendie serait préservée.
  
- ✓ Bâtiment des pompiers : les bâtiments et emplacements libérés une fois que les pompiers auront déménagé dans leur nouvelle caserne, serviront aux employés municipaux dans le cadre de la commune nouvelle.
  
- ✓ Club web radio : il commence à s'installer dans le bâtiment de la cure.

### **3 – RETROCESSION AU SDIS DU TERRAIN DELA CASERNE**

Le terrain de la caserne sera rétrocédé au SDIS pour l'euro symbolique. La signature de l'acte aura lieu le 26 janvier 2023. Accord à l'unanimité.

Pour information, les frais de participation aux frais de fonctionnement du SDIS 25 pour 2023 s'élèvent à 11 313 €.

## **4 – PRIX DE L'ASSAINISSEMENT EN CAS DE NON-CONFORMITE DES RESEAUX PRIVES**

Le règlement communal de l'assainissement sera modifié : si l'assainissement est mal raccordé, la commune est en droit d'exiger la mise aux normes et de doubler la facture d'assainissement.

Accord à l'unanimité pour la majoration de 100 %.

## **5 – ANNULATION DU VERSEMENT D'UNE PART DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA CCA 800**

Une loi est revenue sur le partage de la taxe d'aménagement. Le versement redevient facultatif. Le président de la CCA 800 propose l'annulation du versement. Il convient donc d'annuler la délibération prise en décembre 2022. Accord à l'unanimité.

## **6 – CONVENTION CTG (2022-2026)**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche impulsée par la CAF du Doubs. Elle a pour objectif d'élaborer un projet social de territoire et de maintenir et/ou développer des services aux familles. Une CTG peut être signée à l'échelle intercommunale tout en conservant des compétences communales sur tout ou partie des services aux familles financés.

La CTG sera signée début février 2023.

Depuis 2020, la démarche CTG a remplacé les contrats enfance jeunesse au fil de leur renouvellement (pour le Val d'Usiers 31.12.2022). Le financement des CEJ évoluera en financement Bonus Territoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette étape de financement sera conditionnée à la signature d'une CTG 2022-2026 à l'échelle intercommunale.

La subvention ne diminuera pas.

Le Conseil municipal valide cette démarche et donne pouvoir au Maire pour signer la CTG à l'échelle intercommunale.

## 7 – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Carrières de l'Est : la redevance pour l'année 2022 s'élève à 65 360 €. Le prix du m3 est d'environ 1 €. Les granulats pris par la commune au cours de l'année 2022 sont offerts.
- ❖ Agence postale : elle a été fermée pendant les fêtes. L'agent postal est en arrêt maladie jusqu'au 23 janvier. Une ouverture est prévue le mardi et le jeudi matin. L'agent postal de Goux-les-Usiers assurera le remplacement.
- ❖ Sainte-Barbe : elle aura lieu à la salle des fêtes de Goux le 14 janvier à 19h00.
- ❖ Repas des anciens : samedi 28 janvier à 12h00.
- ❖ Conscrits : demande pour laisser l'éclairage public les week-ends du mois de janvier pour une raison de sécurité. Techniquement c'est possible. Accord jusqu'à 3h du matin.
- ❖ Recensement de la population : les courriers ont été distribués dans les boîtes. Une diffusion sera refaite sur Facebook et sur Panneau Pocket. C'est un droit et un devoir de citoyen de répondre à l'enquête.
- ❖ PLUI : rien de nouveau sur ce dossier.

La séance est levée à 22h00

Prochaine réunion le vendredi 3 février 2023 à 20h00